

Leve. 1412

23996

E37254

A8

82-22

QLSE



AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
CONCERNANT
LA RÉVISION DU PROGRAMME FÉDÉRAL
DE SOUTIEN
À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

82-22
Conseil des collèges
Le 31 mars 1982

Dans une lettre qu'il adressait aux ministres de l'Éducation des provinces au début de l'année, le secrétaire d'État du Canada, monsieur Gérald Regan, proposait des modifications importantes au programme fédéral de soutien à l'enseignement postsecondaire. Cette proposition faisait suite aux propos tenus par le Premier ministre du Canada lors de la conférence sur la situation de l'économie; monsieur Pierre Trudeau s'était alors engagé, dans le cadre du renouvellement des accords fiscaux avec les provinces, à maintenir la contribution fédérale au titre de l'éducation postsecondaire, mais sous réserve de certaines conditions.

Il peut être utile de rappeler ici que selon les modalités de l'entente intervenue en 1977 entre le gouvernement fédéral et les provinces, les fonds fédéraux octroyés dans le cadre de ces arrangements fiscaux étaient distribués par les gouvernements provinciaux en fonction des objectifs particuliers qu'eux-mêmes s'étaient fixés; c'est-à-dire sans conditions, normes ou contrôles imposés par Ottawa.

L'actuel projet du gouvernement fédéral implique donc certains transferts en espèces et en points d'impôt en faveur des provinces d'une part, mais, également et en contrepartie, une plus grande influence formelle du pouvoir central en matière d'éducation, et ce, dans la perspective de "grands objectifs nationaux" canadiens qui seraient définis dans les dispositions législatives fédérales.

Or, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Québec constitue un cas à part puisque le modèle collégial ne trouve pas d'équivalent ailleurs au Canada; les étudiants du Québec sont, entre autres particularités les seuls à bénéficier d'un niveau d'enseignement supérieur intermédiaire entre le secondaire et l'universitaire. Par ailleurs,

les cégeps constituent un modèle éducatif et socio-politique original dont la valeur est reconnue internationalement à cause de la grande polyvalence et de la contiguïté des secteurs pré-universitaire et professionnel terminal qu'ils comportent. La formation fondamentale qui caractérise le modèle éducatif collégial québécois favorise le développement intégral de la personne à l'aide d'apprentissages d'ordre intellectuel (dont la maîtrise de la langue maternelle), d'ordre affectif et social, et d'ordre physique.

En créant les cégeps, le Québec faisait une série de choix fondamentaux et se fixait de grands objectifs qui demeurent des constituants essentiels du modèle éducatif propre à la collectivité québécoise.

Parmi ces objectifs, on retrouve l'accessibilité aux études postsecondaires et la démocratisation générale de l'enseignement, dont une des conséquences est l'établissement d'un réseau de collèges socialement et géographiquement accessibles au plus grand nombre, la polyvalence des collèges et leur autonomie juridique et administrative, la rationalisation des structures de l'enseignement, et surtout, la qualité de l'enseignement.

Ces choix décisifs et lourds de conséquences pour les citoyens du Québec ne coïncident pas aisément avec la tendance du gouvernement fédéral à vouloir plier l'enseignement supérieur aux exigences de l'économie canadienne telle que définie par les technocrates d'Ottawa.

Chacune des provinces canadiennes possède d'ailleurs des objectifs propres qui caractérisent son système d'éducation particulier, ce domaine étant constitutionnellement sous la juridiction exclusive des provinces et reconnu clairement comme tel par l'article 93 de

l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le pouvoir de taxation du gouvernement du Canada ne devrait pas lui permettre d'imposer ses orientations et de modifier les priorités provinciales d'éducation; au contraire, le gouvernement fédéral devrait aider les provinces à assumer leurs responsabilités particulières dans ce domaine, et cela sans les contraindre à partager cette responsabilité avec lui et les forcer à augmenter leur propre part.

Le projet du gouvernement central va non seulement à l'encontre du fédéralisme canadien, mais il va également à contre courant des politiques de décentralisation et de régionalisation telles qu'amorcées par les gouvernements et les entreprises un peu partout dans le monde, et que le Québec favorise de plus en plus.

La décentralisation assure en effet une plus large participation démocratique aux actes de décision et d'exécution; elle donne plus de souplesse à l'administration pour lui permettre de répondre à la diversité des situations locales ou régionales.

La régionalisation quant à elle permet l'établissement de liens organiques avec le milieu socio-économique régional, et une meilleure adéquation entre les besoins de ce milieu et les exigences du bien commun propre à la collectivité québécoise.

D'autre part le projet fédéral obligerait à la création de nouvelles structures qui, en plus de détourner les fonds destinés à l'éducation, concouraient à une duplication inutile des structures existantes. Le temps n'est plus aux organisations bureaucratiques centralisées, mais à l'autonomie et à la revalorisation des responsabilités locales dans le contexte d'un sens de la démocratie renouvelée.

Pour toutes ces raisons, le Conseil des collèges estime que l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire doit respecter l'autonomie des provinces et les objectifs qu'elles-mêmes se sont fixés en matière d'éducation.

Le niveau collégial québécois constitue un modèle d'enseignement supérieur unique dont s'est doté le Québec dans l'intérêt et avec l'effort de l'ensemble de sa collectivité; conséquemment, toute réforme de programme fédéral de soutien à l'enseignement postsecondaire se doit de respecter la spécificité des politiques québécoises d'éducation, et laisser aux citoyens du Québec le soin de déterminer eux-mêmes leurs objectifs en matière d'enseignement supérieur.

CONSEIL DES COLLÈGES
1981-1982

Présidente

Jeanne L.-Blackburn

Secrétaire

Lucien Lelièvre

MEMBRES

AMYOT, Pierre

Directeur de la formation profes-
sionnelle
Direction générale des politiques et
programmes
Ministère du Travail et de la Main-
d'oeuvre

CARETTE, Roger

Directeur général adjoint
Direction du service de l'ensei-
gnement
Commission scolaire régionale de la
Chaudière

CÔTÉ, Claude

Syndicat canadien de la Fonction
publique

DEROME, Jean-Robert

Professeur de physique à
l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred (Mme)

Membre du Conseil d'administration
du cégep Vanier

FORTIER, Claude

Président de la Commission de
l'évaluation
Conseil des collèges

GRONDIN, Louise

Enseignante au collège de
Trois-Rivières

HAINAULT, Serge

Enseignant à l'École secondaire
Marguerite Lajemmerais

INCHAUSPÉ, Paul

Directeur des services péda-
gogiques
Cégep du Vieux-Montréal

JOBIN, Gilles

Directeur général adjoint aux
ressources humaines
Fédération des Caisses populaires
Desjardins

LABERGE, Claude

Directeur des services pédagogiques
Séminaire de Sherbrooke

MONASTESSE, Rémi

Comptable agréé
Angers, St-Pierre, Cossette & Ass.

MONGEAU, Yves

Secrétaire général du cégep
Ahuntisc

PAQUIN, Nicole (Mme)

Enseignante au cégep de l'Outaouais

PERREAULT, Serge
Enseignant au cégep Lionel-
Groulx

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

Président: Claude B. Simard

MEMBRES

COLETTE, Marcel
Directeur formation technique et
professionnelle
Service de l'Éducation aux adultes
C.E.C.M.

DUMAIS, Robert
Adjoint au DSP
Collège de St-Félicien

GAGNON, Pauline
Adjointe au DSP
Collège de Maisonneuve

LANDRY, Fernand
Professeur
Dept. des techniques physiques
Collège de la Pocatière

LAPRADE, André
Vice-recteur adjoint
Université Concordia

LÈVESQUE, Marc
Directeur technique
Groupe Sidbec

POIRIER-MAGASSOUBA, Louise
Professeur en techniques
d'assistance sociale
Collège du Nord-Ouest

SAMSON, Pierrette
Directrice des soins infirmiers
Centre Hospitalier
Universitaire de Sherbrooke

COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Président: Claude Fortier

MEMBRES

BOILY, Michelle (Mme)
Membre du Conseil d'adminis-
tration et de l'exécutif du
Collège de St-Félicien

DUBUC, Renée
Conseillère pédagogique en
éducation des adultes au
Collège de Rosemont

DUCHARME, Richard
Directeur des services
pédagogiques du Collège de
Joliette

FOREST, André
Directeur général du Collège
Bois-de-Boulogne

GOULET, Jean-Pierre
Professeur d'anthropologie
et animateur pédagogique
au Collège de l'Assomption

KEATON, Robert
Professeur de sciences politiques
au Collège Dawson

PIGEON, Diane
Professeur de biologie au Collège
de Sherbrooke

MONASTESSE, Rémi
Comptable agréé
Angers, St-Pierre, Cossette &
cie

FORTIN, Jules
Service social médical
Hôpital de Chicoutimi
Travailleur social

COMITÉ DE GESTION FINANCIÈRE

Président: Gratien Lévesque

MEMBRES

ARCHAMBAULT, Yves
Directeur des services
administratifs
Collège de Drummondville

BOUCHARD Jean
Secrétaire du
Comité de gestion financière

DE CHAMPLAIN, Viateur
Directeur des services
administratifs
Collège de Matane

FORTIER, Richard
Conseiller financier
auprès du C.N.

GAUTHIER, Lise (Mme)
Conseillère en fiscalité
Bernatchez & Bernatchez

HENRICO, Luc-Claude
Directeur général
Collège John Abbott

LÉVESQUE, Gratien
Chef de la division recherche
et développement Fédération
des Caisses populaires Des-
jardins de Québec, Lévis

